

Candidat au bureau exécutif ou à la présidence de la FAA

**Dossier à fournir et à déposé auprès du Secrétariat
de la commission de candidature au plu tard 10 Jours**

- une demande de candidature
- Une copie de la pièce d'identité Nationale
- Une copie de tout document attestant de son expérience professionnelle dans les domaines techniques, sportif, administratif, associatif à l'économique
- Une copie des titres et ou diplômes
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin N°03)
- Un certificat de travail pour tout fonctionnaire ou cadre dirigeant du secteur chargé des sports.
- Un engagement écrit et signé de respecter les règlements sportifs nationaux et internationaux (Formulaire délivré par le ministère)
- Un Engagement à démissionner écrit et signé de sa fonction élective, technique au administrative dans un délai de 30 jours qui suivent la date de son élection à la tête de la structure (article 7 du décret exécutif N°15-340 du 28/12/2015) Formulaire délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

